



PLACER LA CULTURE AU CENTRE DE NOS VIES: VERS UN NOUVEAU PARTENARIAT CULTUREL

Projet de mémoire présenté par la
Ville de Gatineau au ministère de la
Culture et des Communications dans
le cadre du renouvellement de sa
Politique culturelle

22 août 2016

AVANT-PROPOS

En réponse à l'appel lancé par le Ministère de revoir sa Politique culturelle, un besoin pressant pour la collectivité québécoise, il est apparu essentiel que les citoyens et les citoyennes de Gatineau participent à la démarche et fassent part de leurs préoccupations. La Ville a répondu à la proposition de sa Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine et organisé une rencontre de consultation avec des artistes, des représentants d'organismes culturels et des travailleurs et des travailleuses de la culture de la ville de Gatineau et de l'Outaouais. Le présent mémoire se fonde sur une relecture du Guide de consultation proposé par le ministère de la Culture et des Communications.

Il est vite apparu qu'il fallait appuyer la nouvelle politique sur un ensemble de principes clairs. Or, le Guide de consultation ayant omis d'énoncer des principes de soutien à l'égard du patrimoine et de la création, le mémoire expose donc deux nouveaux principes qu'il traitera dans le texte qui suit.

Le mémoire comporte deux parties :

1. Un préambule, qui présente notre argumentaire et qui définit notre vision de l'apport et du rôle des municipalités dans la culture;
2. Les orientations principales sur lesquelles, selon nous, cette Politique culturelle devrait être fondée :
 - Le caractère essentiel de la culture
 - L'engagement renouvelé de l'État
 - L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture
 - Le patrimoine, une assise de la culture
 - Un soutien indéfectible à la création
 - Une culture commune et diversifiée

Oeuvre de la page couverture :

Hal Ingberg, *Papa*, 2010

Située à l'angle des boulevards des Allumettières et Maisonneuve, Gatineau, secteur de Hull

Propriétaire : Commission de la capitale nationale

PRÉAMBULE

La Ville de Gatineau se réjouit du fait que le renouvellement de la Politique culturelle invite les municipalités, les organisations et les citoyens et citoyennes à participer à cette démarche afin de faire de la culture québécoise le socle d'une société ouverte, vivante, dynamique et diversifiée qui rayonnera à travers le monde.

Ville et culture

Depuis la publication, en 1992, de la Politique culturelle du gouvernement du Québec le rôle des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) a évolué suffisamment pour qu'elles soient conviées à jouer un rôle plus important dans la nouvelle politique qui résultera de l'exercice de renouvellement amorcé. À l'échelle du continent nord-américain, des chercheurs étatsuniens comme Edward Glaeser¹ et Benjamin Barber² ont mené des recherches étendues sur le rôle des villes dans nos sociétés nord-américaines; ils arrivent à la conclusion qu'elles jouent un rôle de creuset des politiques publiques parmi lesquelles se trouve le domaine de la culture. Richard Florida écrit même: « *La véritable clé pour libérer notre créativité se trouve dans la plus grande invention de l'humanité: la ville. Les villes sont de véritables creusets pour la créativité* »³ (notre traduction). Au Québec, les unions municipales⁴ font valoir l'augmentation des tâches dévolues au cours des vingt dernières années et qui incombent désormais aux municipalités. Le président de l'UMQ décrivait même la municipalité « comme première assise du développement du territoire et aussi le premier lieu d'expression de l'identité culturelle [...] en lien étroit avec l'évolution des responsabilités municipales des dernières décennies »⁵.

En conséquence, la révision de la Politique culturelle du gouvernement du Québec devrait s'inscrire dans un partenariat où, globalement, l'État continuerait d'exercer son rôle primordial de gardien du bien commun et où les municipalités exerceraient un rôle accru en raison de leur position de gouvernement de proximité.

Un défi identitaire

Quatrième ville en importance au Québec avec ses quelque 285 000 habitants, Gatineau est issue de la fusion, en 2002, de cinq municipalités qui offraient toutes, à des degrés divers, une personnalité qui les distinguait les unes des autres. Depuis la fusion, nombreux sont les observateurs qui constatent que la nouvelle ville est toujours en quête de son identité.

De plus, Gatineau est une ville frontalière influencée par sa proximité avec la ville d'Ottawa, trois fois plus peuplée, et capitale du pays. De plus, la ville de Gatineau est constituée d'une part importante de nouveaux arrivants, qu'ils proviennent de pays étrangers ou d'autres régions du Québec; ils expérimentent une période d'attachement à leur nouveau lieu de vie. Facteur non négligeable, une partie importante de la population de la ville de Gatineau traverse les ponts chaque jour pour travailler à Ottawa, ce qui complique le rapport d'appartenance à la ville de Gatineau.

Dans ce cas, le défi de développer un sentiment d'appartenance et une identité digne d'une capitale culturelle régionale n'en est que plus grand. Les nombreux cas de villes, au Québec et à travers le monde, qui ont réussi à se définir une identité forte à partir des investissements en culture sont là pour prouver que c'est possible.

1 Glaeser, E. (2011). *Triumph of the city: How our greatest invention makes us richer, smarter, greener, healthier, and happier*. Penguin.

2 Barber, B. R. (2013). *If mayors ruled the world: Dysfunctional nations, rising cities*. Yale University Press.

3 « *The real key to unleashing our creativity lies in humanity's greatest invention -- the city. Cities are veritable magnetrons for creativity* »

4 Voir entre autres le Livre blanc de l'Union des municipalités du Québec intitulé : *L'avenir à un lieu* http://old.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/livre_blanc.pdf

5 Éric Forest, (2011) *Cadre de référence – Ententes de développement culturel*, Ministère de la Culture et des Communications, p.4

Investir dans la culture, investir dans l'avenir

La réflexion entourant le renouvellement de la Politique culturelle du gouvernement du Québec offre une occasion à la ville de Gatineau de se définir une identité forte par la culture.

Pour un, le ministre des Affaires municipales Martin Coiteux semble accueillir favorablement cette idée : « Les gens disent souvent que la culture, c'est de l'économie. Même si ce n'était pas de l'économie, il serait important d'investir en culture, mais parce que c'est de l'économie, c'est encore plus important. On parle souvent des retombées économiques, mais au-delà de ça, c'est attirer des gens qui vont s'installer, vivre, créer et innover » (*La Presse*, 13-04-2016).

De son côté, la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly va dans le même sens : « Il faut miser sur l'écosystème d'innovations, car en investissant dans nos artistes, nos artisans et nos créateurs de contenu, on bâtit l'économie créative, l'économie de demain, dit-elle. Leur créativité a le pouvoir d'influencer nos architectes, nos ingénieurs et nos entrepreneurs » (*La Presse*, 23-04-2016).

Ces créateurs de contenus se rencontrent tout autant dans la préservation et la conservation des biens culturels que dans les nouvelles formes de la promotion des arts. À cet égard, le renouvellement de la Politique culturelle devra impérativement encourager l'émergence des nouveaux médias issus de notre ère numérique.

Quant à la ville de Gatineau, elle s'est dotée, au fil des ans, d'institutions et de programmes d'encouragement à la diffusion qui font envie : sa Maison de la culture s'est vue attribuer plusieurs prix d'excellence et le Théâtre de l'Île, seule institution municipale du genre au Québec, est devenu un haut lieu d'expérimentation de nouvelles pratiques pour les créateurs d'ici ! Une résidence accueille désormais des artistes à la Maison Scott-Fairview, l'Auberge Symmes a été

restaurée, l'orchestre symphonique de Gatineau fait salle comble à tous ses concerts, la Galerie Montcalm souligne l'excellence en arts visuels, etc.. En outre, le milieu regorge de talents comme en font foi les Jean Dallaire, Jean Desprez, Guy Sanche et tous ces artistes qui portent aujourd'hui la renommée de la ville aux quatre coins du globe.

La voie culturelle est d'autant plus essentielle que la Ville et la région ont le sentiment d'être laissées pour compte par le gouvernement du Québec, sentiment qui se manifeste dans plusieurs missions de l'administration publique (santé, éducation, transports, etc.), tout comme dans le domaine culturel. Le *déficit d'attention* de la part du gouvernement du Québec résulterait-il d'un *déficit d'identité*?

Pourtant, la promesse des fleurs annoncée par la Politique culturelle de 1992 a donné certains fruits; et en particulier celui de partager la responsabilité du développement culturel avec le monde municipal. En 2015-2016, quelque 118 ententes de développement culturel ont été signées entre le Ministère, les villes et les MRC; voilà un bon indice que l'orientation avancée en 1992 de partager la responsabilité du développement culturel avec le monde municipal a produit des résultats tangibles. Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2013, le milieu municipal avec 873 M\$ avait investi autant que le gouvernement du Québec (989 M\$) dans le développement culturel. Le renouvellement de la Politique culturelle ne peut donc ignorer le fait que le monde municipal assume désormais près de la moitié des investissements en culture.

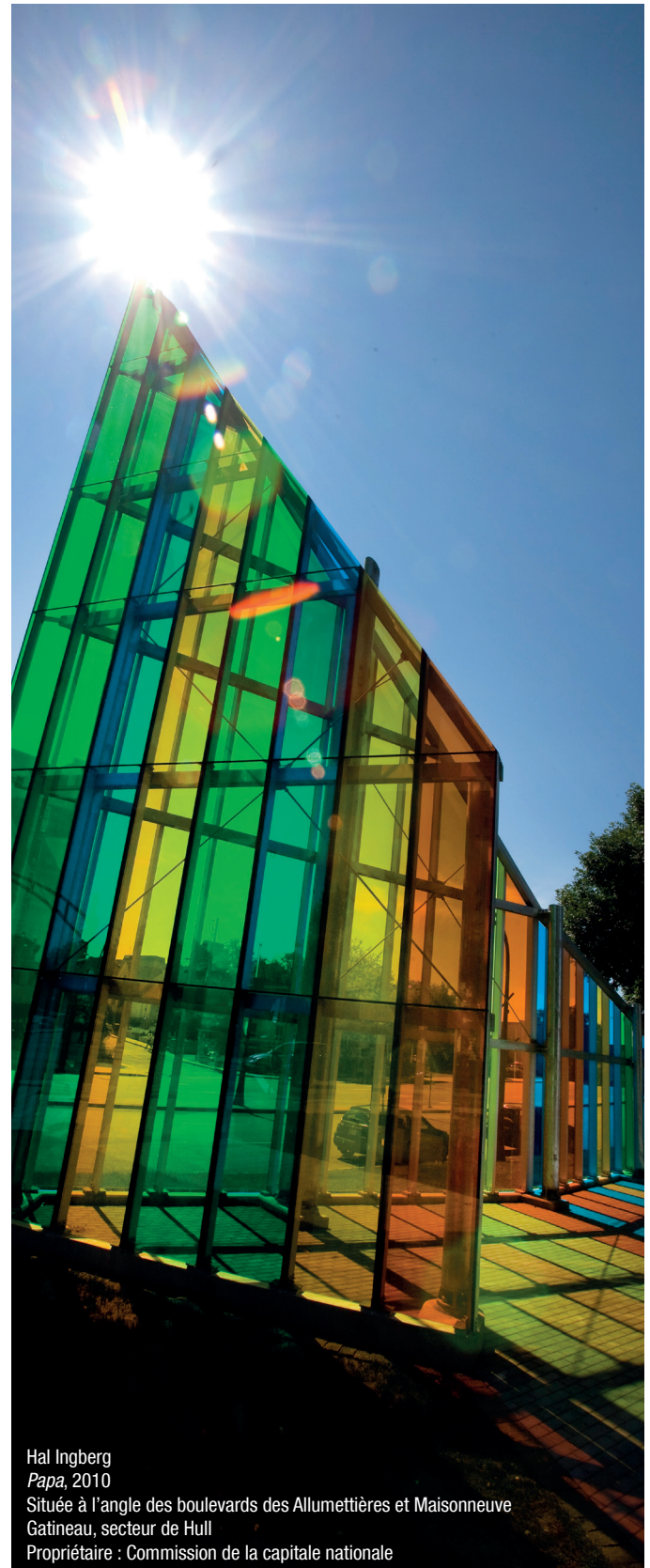
Le développement culturel local se présente désormais sous l'angle d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et le monde municipal, tel que l'annonçait la Politique culturelle de 1992.

Gatineau, ville culturelle

Si l'on considère le rôle et la place du design urbain, de l'architecture, de l'art public, du mobilier urbain, du paysage, du patrimoine bâti et immatériel, du rôle éducatif des musées ou des centres d'interprétation, de l'animation culturelle, etc., la culture se décline – et de plus en plus, se déclinera, en mode urbain. Les traces de la culture se voient, s'entendent, se touchent, se sentent, se goûtent et se partagent concrètement dans un environnement placé sous la responsabilité du conseil municipal. Les artistes et les travailleurs culturels vivent dans cet environnement et se tournent de plus en plus vers leur gouvernement de proximité pour la mise en place des conditions requises pour l'exercice de leur métier. Tout compte fait, ils ne réclament ni plus ni moins que le même traitement accordé par la Ville aux manufacturiers (parcs industriels), aux commerçants (centres commerciaux), aux scientifiques (parcs technologiques ou universitaires), etc.

Le renouvellement de la Politique culturelle du gouvernement du Québec doit donc prendre acte de ce jeu d'acteurs et de leur ancrage territorial. L'État québécois est le gardien du bien commun et, plus que jamais, dans notre histoire, il doit veiller à la sauvegarde et à l'épanouissement de notre culture commune et poser les gestes législatifs et réglementaires requis à cette fin. Il doit aussi en assurer un financement adéquat d'autant plus et d'autant mieux que la culture émerge de plus en plus comme un important vecteur de développement économique et de qualité de vie.

Or, en ce qui a trait au développement économique, le gouvernement a confié aux municipalités et aux MRC des responsabilités qui augmentent leur rôle d'acteur du développement tout en conservant des fonctions réglementaires et de financement. Dans la même mesure, le gouvernement du Québec devrait accorder au monde municipal un rôle accru en matière de développement culturel accompagné des ressources financières nécessaires.



Hal Ingberg
Papa, 2010
Située à l'angle des boulevards des Allumettières et Maisonneuve
Gatineau, secteur de Hull
Propriétaire : Commission de la capitale nationale

ORIENTATIONS PRINCIPALES PROPOSÉES POUR LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBE

1. Le caractère essentiel de la culture : placer la culture au centre de nos vies

Énoncé de principe

La culture est porteuse de sens, d'identité et de valeurs; elle est aussi un vecteur de démocratie, d'enracinement, de dialogue interculturel et de cohésion sociale. La culture participe également au développement des autres domaines de la vie en société et favorise la créativité et l'innovation.

Dans une communication restée célèbre livrée aux États généraux du monde rural en 1991, le regretté Fernand Dumont avertissait les participants : « si les citoyens ne veulent pas être désappropriés de l'économie, il est une condition préalable : qu'ils ne soient pas désappropriés de la culture ». Rien d'étonnant à cette affirmation, car la culture est porteuse de sens, d'identité et de valeurs. La culture est transversale, globale, reflet de soi et de sa collectivité. En outre, comme le démontre la recherche scientifique, la culture réussit à glisser entre le territoire et ses habitants un levain à nul autre pareil, la fierté; fierté de son territoire, de ses racines, de son identité.

Cette fierté, qui éveille le goût d'entreprendre et de se dépasser est bien présente dans l'*Agenda 21 sur la culture* qui propose une conception de la culture qui irradie tous les aspects de la vie individuelle et collective comme l'annonçait déjà la *Politique québécoise du développement culturel* (1978). Une conception qui a l'ambition de mobiliser toutes les missions de l'État autour de la promotion de la culture et

de la vie artistique. Le « caractère essentiel de la culture » lui impose de promouvoir cette conception englobante de la culture et de lui accorder les moyens de ses ambitions.

Ce caractère essentiel de la culture se manifeste d'ailleurs dans trois directions. De façon horizontale, d'abord, dans ses relations avec les habitants des quartiers de la ville, avec les autres municipalités de la région et avec les autres régions du pays. De façon verticale, ensuite, dans ses relations entre l'État, sa Politique culturelle et les citoyens et citoyennes. Et enfin, de façon transversale, entre les différents services de la Ville (urbanisme, gestion immobilière, finances, etc.) et les différentes missions de l'État (Éducation, Loisirs et sports, Tourisme, Transports, etc.).

Ce caractère transversal rappelle l'importance, pour tous les ministères du gouvernement, de considérer l'impact sur la culture de chacune de leurs décisions comme la *Politique québécoise du développement culturel* et par la suite, l'*Agenda 21 sur la culture* le soulignaient avec force. Deux exemples vécus à Gatineau et dans la région au cours des deux dernières années. Les compressions budgétaires à l'Éducation ont réduit le budget des écoles forçant les compagnies théâtrales ou de danse de l'Outaouais et de Gatineau à se tourner vers l'Ontario français pour subsister et privant nos étudiants d'un accès à ce service essentiel.

De plus, le même caractère essentiel de la culture et l'aspect identitaire qui en découle sont particulièrement stratégiques pour la ville de Gatineau, capitale culturelle de l'Outaouais et portail d'entrée du Québec francophone. La Politique culturelle de la Ville l'affirmait déjà sans détour en 2003 : « Si la culture reste un important levier de développement économique générateur de retombées aussi importantes que diversifiées, elle permet en outre l'édification d'une identité forte et d'un sentiment d'appartenance qui permettent d'attirer et retenir les artistes, les citoyens et les touristes » (p.9).

Ce statut impose à la Ville de Gatineau le défi peu commun de présenter une personnalité qui la distinguera de la ville d'Ottawa, de surcroît la capitale du pays. Gatineau estime que la culture sous toutes ses formes lui permettrait de se donner une identité qui refléterait les valeurs de la population qui l'habite et renforcerait le lien social qui unit ses résidents et résidentes. Cette position ressortait fortement des consultations menées par la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine sur le renouvellement de la Politique culturelle du gouvernement du Québec.

En conséquence, nous recommandons :

- *Que le renouvellement de la Politique culturelle du gouvernement du Québec se traduise par des programmes adaptés aux réalités actuelles et aux spécificités de la ville de Gatineau.*
- *Qu'en vertu de la nouvelle politique, toute décision du gouvernement du Québec soit soumise à une analyse d'impact sur la culture.*

2. L'engagement renouvelé de l'État

Énoncé de principe

L'État québécois soutient la culture et ceux qui la construisent de même que son développement et ceux qui y participent. Il le fait sur la base d'une approche gouvernementale globale qui s'appuie sur les forces vives de la société et qui conçoit la culture comme une dimension du développement durable, indissociable des dimensions économique, sociale et territoriale.

Le renouvellement du partenariat entre le gouvernement et les municipalités devrait se réaliser sur la base d'un rôle accru des municipalités comme celui que l'État a confié aux élus municipaux pour le développement économique. Ce rôle de partenaire, l'État devrait le concevoir en gardant à l'esprit que les municipalités constituent le palier de gouvernement le plus près de la population, des artistes et des travailleurs culturels.

L'engagement renouvelé de l'État devrait également prendre la forme d'un accompagnement financier des acteurs de la ville de Gatineau et de la région de l'Outaouais. La Ville prévoit la construction de nouvelles entités dans son réseau de bibliothèques publiques et la rénovation de certaines d'entre elles. De plus, la Ville élabore des projets immobiliers destinés à offrir aux artistes de la scène et des arts visuels des résidences et des ateliers de travail. Tous ces projets seront discutés dans le cadre du renouvellement de l'entente entre le gouvernement et la Ville.

Par ailleurs, les industries culturelles subissent la concurrence d'une région frontalière où certains programmes de la province voisine (Ontario) rendent la vie difficile aux artisans de ces industries. La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) offre déjà des adaptations régionales de certains de ses programmes; mais ces adaptations ne sont pas suffisantes pour assurer aux artisans

de la production télévisuelle de Gatineau et de la région la possibilité de faire face à la concurrence. Le Bureau du cinéma de Gatineau ainsi que les créateurs et les producteurs de cette industrie devraient disposer de moyens accrus comme d'autres secteurs industriels qui bénéficient déjà d'une telle disposition régionale (les stations d'essence, par exemple). Les discussions entourant le renouvellement de la Politique culturelle du gouvernement devraient prendre en compte cette situation.

En conséquence, nous recommandons

- *Que la prochaine entente sur le développement culturel entre la Ville et le gouvernement du Québec soit établie à partir des besoins identifiés par la Ville et ses partenaires locaux afin de tenir compte de la situation particulière de Gatineau au titre de ville frontalière et portail d'entrée au Québec.*
- *Que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) considère la situation particulière de la ville de Gatineau et de la région de l'Outaouais dans sa programmation d'aide à la production cinématographique et télévisuelle.*

3. L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture

Énoncé de principe

L'ensemble de la population doit pouvoir accéder, participer et contribuer à la vie culturelle. La politique culturelle s'adresse à tous les citoyens et doit être adaptée à leurs besoins et à leurs attentes. Elle vise à refléter la diversité de la société et à favoriser le dialogue, la mixité et les maillages entre les citoyens et citoyennes du territoire.

« Pour qu'une société fonctionne et prospère, il faut s'assurer que ses citoyens soient le plus heureux possible. Je suis convaincu que les arts et la culture sont un vecteur essentiel au bonheur collectif ». Alexandre Taillefer, président du comité de pilotage de Montréal, métropole culturelle et président du conseil d'administration du Musée d'art contemporain (La Presse, 13-04-2016).

Cette déclaration vaut pour toutes les villes et, qui plus est, pour une capitale régionale située en zone frontalière comme Gatineau. L'accès et la participation aux activités culturelles exigent des infrastructures de qualité. Le budget alloué par le gouvernement du Québec à cette fin pour tout le Québec devra être grandement augmenté pour répondre aux besoins d'équipements qui deviennent inadéquats, en particulier avec l'arrivée du numérique. Certains équipements culturels devraient être rénovés et d'autres édifiés pour répondre aux besoins de la population.

Le constat « optimiste » porté dans le guide de consultation voulant que « le réseau d'équipements culturels [est] aujourd'hui bien établi » doit être remis en perspective. La ville de Gatineau est celle qui connaît la croissance de population la plus rapide de toutes les villes québécoises de plus de 100 000 habitants avec une croissance de 20,1 % entre 1991 et 2006 et de 10 % entre 2006 et 2011. Cette croissance se poursuit depuis et le prochain recensement devrait conclure

à une population d'environ 285 000 habitants pour 2016. Une telle augmentation pèse lourdement sur les besoins en équipements culturels et justifie le choix de nouveaux équipements pour les artistes et pour la population.

D'où l'enjeu de la Ville de retenir comme priorités la rénovation et l'agrandissement de certaines bibliothèques ressources, d'étudier la possibilité de construire une bibliothèque centrale, et de se doter d'équipements pour la création, la promotion et la diffusion des œuvres de ses artistes. Par ailleurs, c'est un fait admis par tous que l'accès et la démocratisation de la culture commencent par l'école. La Ville offre déjà des activités d'initiation à la culture à travers ses bibliothèques publiques.

Toutefois, les compressions des années récentes ont dégarni les écoles des budgets nécessaires à la sensibilisation et à l'initiation à la vie artistique, culturelle et patrimoniale, ce qui a eu pour conséquence des choix déchirants qui trop souvent entraînent des coupes dans des secteurs considérés moins « essentiels ». Le gouvernement devrait considérer une augmentation majeure du budget des écoles primaires et secondaires pour sensibiliser aux activités culturelles, transmettre une culture historique commune et les initier aux diverses disciplines artistiques.

En conséquence, nous recommandons

- *Que la nouvelle Politique culturelle du gouvernement du Québec adopte des programmes permettant de moderniser nos équipements culturels et de faire de nos bibliothèques des lieux attrayants et animés;*
- *Que le budget accordé aux écoles afin de permettre l'accès des enfants aux activités d'initiation à la culture soit rétabli et augmenté;*
- *Que l'importante augmentation démographique de la ville de Gatineau soit considérée dans la priorisation, les rénovations et la construction de nouvelles infrastructures culturelles municipales dans les secteurs qui ne sont pas adéquatement desservis.*

4. Le patrimoine, une assise de la culture

Énoncé de principe

Le patrimoine, constitué de l'ensemble des traces et pratiques héritées du passé et actualisées dans le présent de notre société est une composante fondamentale de notre culture. Sa préservation, sa mise en valeur et sa transmission contribuent à rendre notre culture vivante, ouverte et diversifiée.

La ville de Gatineau offre un patrimoine riche d'une histoire qui s'appuie sur une forte présence autochtone et qui porte les traces d'un passé industriel axé sur le bois. Plusieurs sociétés d'histoire soutenues par la Ville sont engagées dans un processus de collaboration qui a donné naissance au Réseau du patrimoine gatinois. Un spectacle aquatique multimédia Agwàta, axé sur des moments historiques marquants de la ville, a connu un immense succès de foule lors de sa présentation, sur le ruisseau de la Brasserie, à l'été 2015. On constate un réel engouement de la population pour les origines autochtones du territoire, son histoire et son patrimoine.

La nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* accorde un rôle accru aux municipalités, une orientation qui s'inscrit dans l'évolution récente de leurs nouveaux rôles dans le développement de leur territoire. Toutefois, les travailleurs et travailleuses culturels engagés dans la défense et la promotion du patrimoine font valoir qu'il ne suffit pas de procéder à une dévolution de responsabilité pour que les actions suivent. Les ressources financières doivent suivre le même mouvement. Or, les compressions budgétaires que nous vivons présentement ne permettent pas de faire face aux nombreux défis que posent la protection et la mise en valeur de notre riche patrimoine.

Car la notion de patrimoine est maintenant conçue comme un ensemble complexe qui comprend plusieurs

aspects. Inclure le paysage, par exemple, permet de mieux comprendre la réalité du patrimoine. C'est ainsi que les quartiers anciens analysés en lien avec les perspectives paysagères sont de plus en plus considérés. Des outils réglementaires sont aussi disponibles en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* adoptée en 1979, mais qui ne répondent plus à ces nouvelles préoccupations. Par ailleurs, l'engagement citoyen des associations de patrimoine et de quartiers participe à cette reconnaissance du patrimoine et doit être considéré et valorisé. Sans oublier l'importance d'encadrer et de soutenir la création architecturale dans le tissu urbain.

Si la mise en valeur du patrimoine est l'élément clé de l'appropriation citoyenne, la collaboration et le réseautage entre les institutions gatinoises et outaouaises sont une caractéristique fondamentale des actions à mener dans ce domaine. C'est pourquoi le déploiement d'institutions muséales de qualité est tout aussi fondamental. Aussi est-il souhaitable que la création d'un musée régional et le fonctionnement des musées à Gatineau soient soutenus financièrement par le ministère de la Culture et des Communications.

En conséquence, nous recommandons

- *Que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit révisée pour s'adapter aux nouvelles réalités du patrimoine matériel et immatériel;*
- *Qu'une politique de l'architecture respectueuse du patrimoine bâti soit élaborée;*
- *Que les initiatives citoyennes de protection et de mise en valeur du patrimoine soit reconnues et soutenues;*
- *Qu'un financement accru soit accordé pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine de la région.*
- *Que la création d'un musée régional et le fonctionnement des musées à Gatineau soient soutenus financièrement par le ministère de la Culture et des Communications.*

5. Le soutien indéfectible à la création

Énoncé de principe

La Politique culturelle réaffirme comme composantes-clés d'une culture forte et dynamique la reconnaissance de l'apport des artistes, groupes et organismes de même que le soutien à la création, la production et la diffusion artistiques.

Bien que toutes les étapes de la production d'une œuvre artistique soient importantes, celle de la création est cruciale, elle en constitue la première étape et l'amorce de la suite de l'œuvre. C'est aussi la plus fragile et la plus sensible aux aléas de sa réalisation.

L'artiste est un entrepreneur, un travailleur autonome, un innovateur audacieux capable de créer dans l'immatérialité et qui s'aventure dans des terres inconnues où d'autres hésitent à poser les pieds. Ce statut particulier de l'artiste doit être pris en compte dans le renouvellement de la Politique culturelle qui doit adapter ses programmes de manière à mieux répondre à ces besoins particuliers. L'artiste a besoin d'être soutenu, car l'étape de la création ne comporte pas ou peu de rémunération; c'est à la suite des étapes de production et de mise en marché ou de diffusion que les revenus arrivent. Entretemps, l'artiste doit être encouragé au même titre que les villes (et les gouvernements) encouragent les entreprises industrielles, commerciales, technologiques ou financières avec des mesures financières diverses. Le Conseil des arts et des lettres du Québec le fait déjà, bien que modestement, sous la forme de bourses aux artistes.

De plus, il conviendrait de promouvoir les œuvres des auteurs, compositeurs et artistes en tout genre de la région. Dans le même sens, la Politique culturelle du gouvernement du Québec, de concert avec la Ville de Gatineau, devrait offrir un soutien accru aux œuvres contemporaines des artistes autochtones.

Et enfin, les consultations menées par la Ville auprès des artistes et des travailleurs culturels font valoir l'importance de réunir les programmes et les mesures de soutien au sein d'un guichet unique où les exigences administratives de reddition de compte seraient simplifiées. Ce souhait s'applique aussi aux programmes dispensés par le Conseil des arts et lettres du Québec.

En conséquence, nous recommandons

- *Que la professionnalisation et l'excellence artistiques par le soutien à la création, la production et la mise en marché ou la diffusion des œuvres soient reconnues et encouragées afin que les artistes puissent vivre de leur métier dans leur région.*
- *Que le gouvernement du Québec et le Conseil des arts et lettres du Québec regroupent au sein d'un guichet unique leurs programmes et leurs mesures de soutien et simplifient les exigences administratives qui y sont rattachées.*
- *Une augmentation des moyens pour favoriser la visibilité des œuvres produites dans la région;*

6. Une culture commune et diversifiée

Énoncé de principe

L'affirmation du caractère francophone du Québec : La langue française, langue commune de la vie publique, est au cœur de l'identité culturelle québécoise. La Politique culturelle contribue à la promotion de la langue française au Québec et à son rayonnement au Canada et à l'étranger. Elle le fait dans le respect des droits des autochtones et de la communauté québécoise de langue anglaise.

La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones : À travers leur culture, imprégnée d'une vision du monde et de connaissances qui leur sont propres, les Premières nations et les Inuits contribuent au dynamisme culturel du Québec et à son enrichissement.

La reconnaissance de la diversité : Le Québec est une société interculturelle, plurielle et inclusive. Il reconnaît et valorise notamment sa riche pluralité ethnoculturelle, comme un élément intrinsèque de son identité nationale.

La ville de Gatineau et la région de l'Outaouais bornent un territoire doté de la langue dominante au Canada, en Amérique du Nord et dans le monde, l'anglais. Comme toute zone frontalière qui se trouve dans cette situation, la population du territoire se voit dans la position de lutter constamment pour la préservation et l'épanouissement de sa propre culture, de sa propre langue et de sa propre identité. Or, comment la politique culturelle peut-elle contribuer au rayonnement de la culture commune du Québec?

L'adoption de la Charte de la langue française, en août 1977, a permis d'appliquer les freins à l'anglicisation des parties du territoire québécois les plus exposées en obligeant les enfants des immigrants à fréquenter l'école française. Ce faisant, la nation québécoise affirmait la primauté de sa

langue d'usage et renforçait sa culture première ou héritée. Depuis 1969, le gouvernement se soucie de la francisation des immigrants avec la création des Centres d'orientation et de francisation des immigrants; ils ont été remplacés en 2000 par une gamme de services de francisation dans les écoles et les entreprises ainsi que dans les CÉGEPS et les universités. Mais pour une ville située dans une zone frontalière comme Gatineau, il ne suffit pas d'offrir les services, il faut aussi les promouvoir et affirmer la primauté du français.

La région de Gatineau est le deuxième pôle d'attraction pour l'immigration au Québec après la région métropolitaine de Montréal (RMM) (qui comprend Laval et Longueuil) en termes de ratio entre le nombre de personnes immigrantes et la population totale : 10 % de sa population est immigrante comparativement à 23 % pour la région de Montréal. Nous ne reprendrons pas ici les recommandations du mémoire soumis par la Ville sur cette question en février dernier⁶.

La Ville souhaite la réalisation d'un Centre interculturel prévu au 100 rue Gamelin qui vise à offrir un lieu d'échanges avec les cultures autochtones, les communautés culturelles et les populations vivant dans la région depuis plusieurs générations. À cet égard, le renouvellement de la Politique culturelle du gouvernement du Québec devrait manifester une plus grande ouverture à soutenir des projets d'infrastructures à vocations multiples touchant la culture, l'immigration, les autochtones, les aînés, les jeunes, etc. ainsi que la communauté anglophone établie en Outaouais depuis plusieurs générations.

En conséquence, nous recommandons

- *Que les moyens mis en œuvre pour présenter l'apprentissage du français comme un enrichissement et un atout qui favorise le lien social en Outaouais soient promus et intensifiés;*
- *Que la réalisation du Centre interculturel soit soutenue conformément à l'engagement de la Politique culturelle du gouvernement du Québec.*

⁶ http://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/immigration_diversite_culturelle/memoire_immigration_2016.fr-CA.pdf

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La ville de Gatineau, née de la fusion de cinq villes, en 2002, éprouve encore de la difficulté à se doter d'une personnalité qui la distinguerait parmi les villes du Québec et du Canada. La culture offre cette faculté d'attribuer une identité forte à un territoire et de renforcer le lien social de ses habitants. Le renouvellement de la Politique culturelle du gouvernement du Québec est l'occasion de renforcer le partenariat entre le gouvernement du Québec, la Ville de Gatineau et la région de l'Outaouais à l'égard du patrimoine, de l'accès aux productions culturelles, de la création artistique permettant ainsi de rassembler ses habitants de toutes origines autour d'une culture commune qui fait déjà sa fierté.

En conséquence, dans le cadre du renouvellement de la Politique culturelle du gouvernement du Québec, la Ville de Gatineau et les acteurs locaux de son territoire et de l'Outaouais recommandent :

- 1- *Que la Politique culturelle se fonde sur le rôle spécifique de chacune des parties : le gouvernement établit les orientations du développement culturel découlant de son rôle de gardien du bien commun et en fixe les règles; la Ville pose les diagnostics, détermine les cibles et assure la mise en œuvre des réalisations;*
- 2- *Que le renouvellement de la Politique culturelle du gouvernement se traduise par un réinvestissement significatif en culture afin d'appuyer les projets financés par la Ville pour soutenir la conservation et la mise en valeur de son patrimoine et la créativité de ses habitants;*
- 3- *Qu'en vertu de la nouvelle politique, toute décision du gouvernement du Québec soit soumise à une analyse d'impact sur la culture;*
- 4- *Que la prochaine entente sur le développement culturel entre la Ville et le gouvernement du Québec soit établie à partir des besoins identifiés par la Ville et ses partenaires locaux;*
- 5- *Que le gouvernement du Québec et le Conseil des arts et lettres du Québec regroupent au sein d'un guichet unique leurs programmes et leurs mesures de soutien et simplifient les exigences administratives qui y sont rattachées;*
- 6- *Que la création d'un musée régional et le fonctionnement des musées à Gatineau soient soutenus financièrement par le ministère de la Culture et des Communications.*
- 7- *Que la Politique culturelle du gouvernement du Québec...*
 - a. *Adopte des programmes permettant de moderniser nos équipements et de faire de nos bibliothèques des lieux attrayants et animés.*
 - b. *Rétablit et augmente le budget accordé aux écoles afin de permettre l'accès des enfants aux activités d'initiation à la culture;*
 - c. *Considère la réalité démographique de la ville de Gatineau et priorise la construction de nouvelles infrastructures culturelles municipales dans les secteurs qui ne sont pas adéquatement desservis.*
 - d. *Appuie la professionnalisation des métiers artistiques par le soutien à la création, la production et la mise en marché ou la diffusion des œuvres afin que les artistes puissent vivre de leur métier.*

8- *Que la Politique culturelle assure ...*

- a. *La révision et l'adaptation de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux réalités du patrimoine matériel et immatériel;*
- b. *L'élaboration d'une politique de l'architecture respectueuse du patrimoine bâti;*
- c. *La reconnaissance et le soutien des initiatives citoyennes de protection et de mise en valeur du patrimoine.*

9- *Que la Politique culturelle confirme ...*

- a. *Une intensification des moyens mis en œuvre pour présenter l'apprentissage du français comme un enrichissement et un atout qui favorise les liens entre les populations de toutes origines qui habitent l'Outaouais;*
- b. *Une augmentation des moyens pour favoriser la visibilité des œuvres produites dans la région;*
- c. *Un soutien la réalisation du Centre interculturel.*